Image not found or type unknown

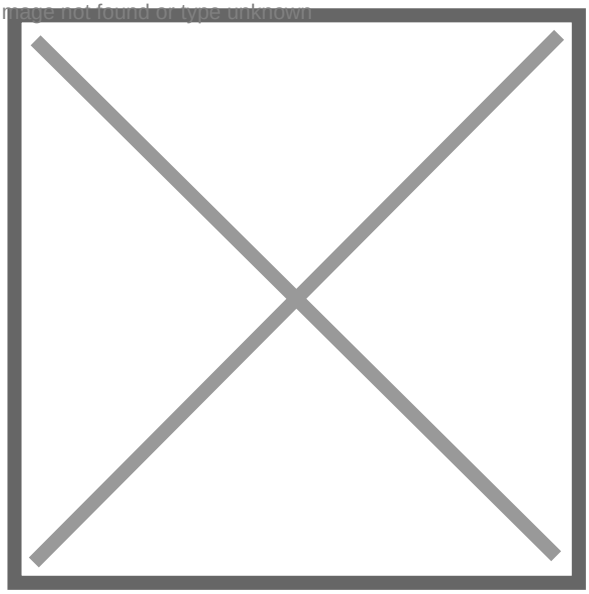

Vente immobilière abusive

Par **piedanna**, le **26/01/2013** à **14:35**

bonjour
j ai un litige pour l achat d une maison, je n ai pas signé l acte définitive.
Comme ce n est pas dans mon département tout c est fait par email et courrier. J ai versé la totalité de cette vente au notaire mais en lisant l acte définitive il y a eu mauvaise foi réticence dolocive enfin ma question est la suivante.
Est t il normal que la notaire garde la totalité de cette vente depuis plusieurs mois ne doit t elle pas me réstitué une partie meme si cela va jusqu au tribunal.
Merci de me répondre, car je suis inquiete.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés